Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 52 [i.e. 50]

Artikel: Le dindon du juge
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-222237

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

B. Nous trinquons en buvant mutuellement nos réserves variées, goutte, marc de pommes, vin rouge et blanc. Puis, avant de nous séparer, nous déchargeons nos armes à 60 pas sur un bout de planche. Philippe sort son fusil et tire. Nous constatons que tous nos coups sont bien placés et que nous aurions pu tuer la bête entre nous, si nous l'avions vue.

Philippe demeure aux B. Le gendarme Y. rentre à D. Le reste du groupe se reforme en colonne de marche et prend le chemin du retour en bon ordre et sans traînard. Elle arrive à C. à 1 heure. Halte. Inspection des armes. Puis licenciement par un sonore « Rompez vos rangs ». Chaque participant rentre chez soi, honnêtement et honorablement bredouille, le cœur content de cette jolie partie en plein soleil, tout en caressant l'espoir de la recommencer avec plus de succès.

Voilà, Monsieur le Préfet, le récit exact de cette expédition que nous désirons renouveler si les circonstances le permettent, avec votre aimable autorisation, et davantage de résultat, si possible.

Certifié exact et conforme, C. ce 5 janvier 192... signé *F. T. chasseur.*

LE DINDON DU JUGE

DANIEL-AUGUSTE, le juge de paix, est un excellent homme, très rangé, un peu maniaque même et qui possède une magnifique montre.

Cette montre est l'objet de soins particuliers de sa part ; tous les soirs avant de s'endormir, il ne manque pas de la mettre sous le traversin.

Or, un jour qu'il entrait au tribunal avec un collègue, voulant savoir l'heure, il porta la main à son gousset... Il avait oublié sa montre !

— Je l'ai laissée sous mon oreiller, dit-il un peu penaud à son compagnon, voici bien la première fois que cela m'arrive.

Pendant que le brave administrait consciencieusement quelques jours de prison à des criminels de petite marque, Le Renard ne perdait pas son temps.

Le Renard était bien le plus adroit des voleurs de tout le canton.

Il passait, cherchant aventure dans cette enceinte même où il n'aurait dû entrer qu'entre deux gendarmes, lorsqu'il entendit ce que le juge disait au sujet de la fameuse montre oubliée.

Dare, dare ! il court au domicile du magistrat, qui état justement en train de débiter à l'audience de belles phrases sur le respect dû à la propriété d'autrui...

Le Renard, en garçon adroit qui savait que les femmes de juges sont aussi méfiantes que leurs époux, se dit qu'il fallait prendre ses précautions pour se faire bien venir ; et, en passant près du marché, il acheta un superbe dindon gros et gras, un vrai morceau de roi.

Muni de ce volatile, il alla frapper à la porte de la maison du juge de paix.

Une petite servante vint lui ouvrir et lui demanda ce qu'il désirait.

— Madame est-elle chez elle ?

— Oui, répondit la fille.

Et elle l'introduisit dans la cuisine, où Madame était en train de faire ses confitures.

Le Renard s'inclina profondément et dit :

— Madame, voici un dindon que votre mari a acheté en se rendant à l'audience, car il a l'intention de traiter ses collègues.

— Merci, voici pour boire.

Et elle tendit 25 centimes. L'autre refusa d'un geste digne.

— Que Madame ne s'inquiète de rien, dit-il, Monsieur me réglera lui-même, car je dois lui rapporter au tribunal sa montre qu'il a oubliée sous son oreiller.

La dame, sans méfiance, monta à la chambre conjugale, la trouva à l'endroit indiqué et la remit à Le Renard en lui recommandant d'en avoir bien soin.

Quelques instants après le juge revint et la première parole qu'il dit à sa femme fut pour s'informer de sa montre.

Vous voyez d'ici le coup de théâtre.

Le malheureux juge essaya de s'arracher les cheveux, et, n'en trouvant point, se rejeta sur sa femme, qu'il traita de pécore.

— Enfin, nous avons toujours un dindon, dit la pécore.

— Oui, répondit le juge, et j'inviterai demain mes collègues à le manger, et je leur raconterai l'aventure.

Le lendemain, on apprêta cérémonieusement le dindon et on le mit à la broche de façon qu'il fût cuit à point pour la sortie de l'audience.

Le rôle se trouvait ce jour-là très chargé. Le juge avait sa douzaine de coquins à expédier avant le souper.

A six heures juste, le digne magistrat sonnait à sa porte, accompagné de ses collègues mis en belle humeur par le récit de la mésaventure de leur ami.

Ils avaient tous, du reste, un appétit formidable.

Aussitôt que Madame aperçut son mari escorté de ses convives, elle ouvrit de grands yeux et s'écria :

— Je pensais que ces messieurs ne venaient pas ce soir.

— Pourquoi cela, ma chère ?

— Mais vous savez bien... cet homme que vous m'avez envoyé !

— Un homme ?

— Il y a dix minutes... il venait de votre part m'apprendre que le voleur était arrêté.

— Comment ?

— Il a prétendu venir de ta part pour prendre la pièce à conviction pour le tribunal. Je lui ai remis le dindon.

Les collègues du juge en rient encore.

Aménités conjugales. — Mme X..., femme d'un jeune savant très studieux, se plaint de ce que son mari la néglige.

— Je voudrais être un livre, dit-elle. Ce serait le moyen d'être constamment entre ses mains.

Et lui de répliquer :

— Livre ? Eh bien, je voudrais qu'elle fût un almanach ; du moins, je pourrais en changer tous les ans.

Valaisanneries du « Conteur »

MES CHERS FRÈRES !

LA populeuse paroisse de Fully-les-Vignes n'a pas toujours eu l'avantage de posséder un conducteur spirituel de la trempe de son curé actuel, l'éloquent abbé Berclaz dont les sermons originaux sont fort goûtés par ses ouailles.

L'un de ses prédécesseurs, il y a quelque cinquante ou soixante ans de cela, avait la parole moins facile. Son débit était laborieux et, naturellement les instructions religieuses peu captivantes produisaient moins de fruits. Pour suppléer à son indigence oratoire le pauvre curé dont le sermon dominical était plutôt un pensum hebdomadaire usait et abusait de formules banales et rituéliques.

La très chrétienne expression *mes chers frères, mes très chers frères* sortait souvent de la bouche du prêcheur aux tournants de chaque période. Les auditeurs remarquèrent cette fréquence exagérée.

Deux Bagnards, nés malins, descendus à Fully pour les travaux du vignoble, qui assistaient le dimanche, au sermon dominical ne tardèrent pas à s'apercevoir du manège du pauvre curé dépourvu du don oratoire. Ils eurent la malicieuse curiosité de compter combien de fois le prédicateur répétait de fois son expression favorite : *mes frères, mes chers frères,* au cours de chaque sermon. Ils le firent à l'aide de leur paroissien.

Chaque fois que Monsieur le Curé revenait avec son sempiternel : *mes chers frères,* les gaillards tournaient un feuillet de leur livre de messe. C'est ainsi que le premier dimanche la scie fraternelle fut entendue 113 fois, dans l'espace d'une heure, et qu'au prêche suivant nos amateurs de statistique tournèrent 117 feuillets. Il y avait progrès.

Le dimanche d'après ils étaient rentrés dans leurs pénates et personne ne contrôla plus la manie du curé de Fully. *M. G.*

VOICI LA NEIGE

A gros flocons tombe la neige !
Petits et grands sont réjouis !
Le maître au sortir du collège
Aura fort à faire aujourd'hui !
Et you ! la la ! la neige tient,
On pourra se luger demain !

Sur le sol, s'entassent et meurent
Les flocons qui dansaient dans l'air !...
Oh ! que longues sont les heures
A l'école pendant l'hiver !...
Dre lin din din ! On a sonné !
Les fronts se sont illuminés !...

Enfin la classe est terminée !
Le flot joyeux des écoliers
En bandes indisciplinées
S'élance dans les escaliers !
Et clic, clac, clac ! Quel branle bas !
Que d'assaillants prêts au combat !

Garçons et filles, pêle-mêle,
Prenant la neige à pleines mains
Se bombardent et se harcèlent
Sans nul répit dans les chemins !
Et pim, poum, poum ! Adieu leçons !
Vivent la neige et les glaçons !

Louise Chatelan-Roulet.

LES BOUSES

SI ma petite histoire n'a pas la prétention d'être savoureuse, elle pourra peut-être être qualifiée d'aromatique ! C'est comme vous pensez ! Elle se rapporte au temps déjà lointain où je limais mes fonds de culottes sur les bancs de l'école.

Oh ! temps heureux où l'on pouvait aller aux bouses, sans pédanterie et, surtout, sans risquer de se faire éclaffer par les automobiles ! Je vous dirai, entre parenthèses que nous ne disions pas que nous allions aux bouses, mais aux beuses !

A défaut des hygiéniques chars Ochsner, une caisse à chicorée ou à macaronis, deux vieilles roues de poussette et un manche de balai assemblés, constituaient un véhicule admirable pour aller aux bouses! Ce n'était pas bien coûteux, ni bien difficile à se procurer ; cependant, les heureux possesseurs d'une semblable calèche faisaient encore envie aux pauvres mioches dont les moyens étaient trop insuffisants pour se payer cela. Ce qui, pour nous, faisait la valeur de ce bérot, c'est de l'avoir fait soi-même, tout seul, avec, pour tout outillage, un marteau et quelques clous rouillés, ramassés au hasard et patiemment redressés, en se tapant souvent sur les doigts !

Une fois le bérot fini, un vieux balai de riz ou une vieille brosse et une pelle à feu, complétaient le matériel nécessaire à l'entreprise. Mais, pour aller aux bouses, il ne fallait pas être seul, ça manquait de charme ; on trouvait facilement un copain, surtout parmi ceux qui n'avaient pas de bérot et qui étaient très fiers de l'honneur de mener le nôtre ! Car il en fallait un pour mener l'autre pour ramasser, parfois on menait et l'on ramassait, chacun à son tour.

Les offres de collaboration ne manquaient donc pas, aux heureux possesseurs de bérots ; et plus d'une fois, de pauvres petits camarades me tinrent à peu près ce discours :

— Dis donc Pierre, si tu me prends pour aller aux beuses, je te donne mon nillon ; mais c'est moi qui mène alors !

— Entendu, attends-moi à 4 heures ; mais tâches que le Barbu ne te garde pas après l'école !

— Oh, ouah ! je sais bien ma géo ; s'il me récite, il sera volé ! D'autres fois, il me fallait opposer, aux offres de services une fin de non recevoir ; car, je vous dirai (mais ne le dites pas à ma femme), que j'avais une petite bonne-amie, la Cécile, la fille à notre vigneron ; alors, quand elle pouvait venir aux bouses, avec moi, je la préférais à tous les copains ! D'abord, la Cécile savait, mieux que personne, les bons coins où l'on avait vite rempli le bérot ; car, plus on avait de bérots à charrier, plus on était riches ! Une fois le bérot plein, on le menait chez le père Pralet, le jardinier, qui nous en donnait 10 ou 20 centimes, suivant comme il était tourné ; avant d'aller chez